

L'Université de Sudbury accepte actuellement des dons pour la création de fonds de dotation destinés à financer différents projets (bourses d'études, chaires universitaires, etc.). Ces fonds se répartissent en deux catégories :

- Les *fonds de dotation* - ne comprennent pas de fonds jumelés. Les donateurs peuvent opter pour un fonds de dotation non renouvelable.
- Les *fonds de dotation jumelés* - sont constitués de dons admissibles à un programme de jumelage de dons du gouvernement ou d'une fondation, et ils doivent répondre à toutes les exigences qui s'appliquent aux partenaires de jumelage et aux donataires.

1. PRINCIPALES EXIGENCES

L'Université de Sudbury exige un don minimal de 10 000 \$ pour la création d'un fonds de dotation nommé.

En ce qui concerne les fonds de dotation jumelés, ce montant peut comprendre la contribution du donateur et le montant de la contrepartie. Ainsi, une contribution du donateur de 5 000 \$ et une contribution ultérieure de contrepartie de 5 000 \$ suffisent pour créer un fonds de dotation.

L'Université adhèrera à la *Politique relative au Programme de reconnaissance des donateurs et de services après don* pour tous les donateurs, y inclus les fonds tirés de dons jumelés.

2. VERSEMENT

Tous les nouveaux fonds de dotation doivent être investis pour au moins une année financière (de mai à avril) afin de générer suffisamment de revenus pour couvrir le premier versement.

Pour en savoir plus sur la manière dont les intérêts annuels sont répartis entre les fonds de dotation, référez-vous à l'Énoncé de politique d'investissement de l'Université de Sudbury.

3. PROCHAINE RÉVISION

Cette politique sera révisée aux cinq (5) ans ou plus tôt, au besoin.

Dates d'approbation : 19 février 2025; 3 déc. 2014	Date d'entrée en vigueur : 3 décembre 2014	N° de politique : CG 11
Prochaine révision : 2030	Responsabilité administrative : Conseil de gouvernance Références : <ul style="list-style-type: none"> • Énoncée de politique d'investissement • Programme de reconnaissance des donateurs et de service après-don 	Page 1 de 1